

celement chez Crès », et c'est M. Charles Maurras lui-même qui, l'autre jour, dans la défunte *Presse de Paris*, s'est chargé de nous démontrer, par des citations toutes fraîches, qu'en matière de « grossières fautes de français », c'est encore l'Académie, dont Villiers ne pouvait pas plus être que n'en fut Flaubert et que n'en avait été Molière, qui détient ce peu enviable record.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'hommage bien sincère de ma considération.

UN LECTEUR FIDÈLE DU « MERCURE ».

§

**Les bals de l'Opéra.** — Devant la véritable folie de danses qui règne à Paris, on a songé à rétablir les bals dans notre Académie nationale de musique. Cette idée peut se défendre : la direction ferait certainement plus d'argent qu'avec *Les Huguenots* et on officialiserait, si l'on peut dire, des mœurs qui ne prennent souvent tant de licence que parce qu'elles doivent rester cachées.

C'est dans cet esprit que le Régent autorisa, après la mort de Louis XIV et dans un temps où l'on protestait, de toutes manières, contre l'austérité des mœurs des dernières années du règne du grand roi, un bal public dans la salle de l'Opéra.

« On crut, dit Saint-Simon, qu'un bal public, gardé comme l'est l'Opéra aux jours qu'on le représente, serait sûr contre les aventures et tarirait ces petits bals borgnes épars dans Paris où il en arrivait si souvent. Ceux de l'Opéra furent donc établis avec un grand concours et tout l'effet qu'on s'en était proposé. Le malheur fut que c'était au Palais-Royal et que M. le duc d'Orléans n'avait qu'un pas à faire pour y aller au sortir de ses soupers et pour s'y montrer en état bien peu convenable. Le duc de Noailles, qui cherchait à lui faire sa cour, y alla, dès la première, si ivre, qu'il n'y eut point d'indécence qu'il n'y commît. »

Mais du moins ce n'était plus dans le particulier. Il est vrai que, de nos jours, la moindre indécence ferait fermer le bal. Et c'est peut-être pour cette raison que l'Opéra ne connaîtra les grâces de Terpsichore que sur sa scène, cette année encore.

§

**Huysmans et les brocheuses.** — Nous trouvons, dans un catalogue de la maison Charavay (n° 61.1913), un texte qui complète le premier paragraphe de l'écho publié à cette place, le 1<sup>er</sup> décembre dernier, sous le titre *Huysmans fondateur de journal*. C'est une courte lettre non datée dans laquelle l'écrivain expose à un ami les difficultés qu'il éprouve dans la direction de l'atelier de brochage provenant de la succession de sa mère.